



Briennon-sur-Armançon

AVIS DE REPRISE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Briennon-sur-Armançon/Bligny-en-Othe

Par arrêté du Maire n°2023-002 U du 13 décembre 2023, l'enquête publique précitée a été suspendue conformément aux articles L123-14 et R.123-22 du Code de l'environnement, pour 2 motifs :

- Le Commissaire Enquêteur titulaire a été empêché ;
- Le site internet utilisé pour l'enquête publique est devenu inaccessible durant celle-ci.

En application de l'arrêté municipal n° 2024-001-U du 23 janvier 2024, la reprise de cette enquête publique (phase 2), sera ouverte du **lundi 12 février 2024** à 9h au **mercredi 13 mars 2024** à 17h inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

Par décision du Tribunal administratif de Dijon, en date du 19 décembre 2023, M. Michel BREUILLÉ est désigné en qualité de Commissaire enquêteur.

Le Commissaire enquêteur recevra le public dans **les locaux de l'Hôtel de ville** de Briennon-sur-Armançon lors des permanences suivantes :

le **Lundi 12 février 2024** de 9h à 12h
le **Vendredi 23 février 2024** de 14h à 17h
le **Mercredi 13 mars 2024** de 14h à 17h

L'ensemble du dossier dont la composition reste inchangée ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public :

- à **l'annexe de la Mairie** de Briennon-sur-Armançon, pendant toute la durée de l'enquête, du 12 février 2024 au 13 mars 2024 inclus, aux heures d'ouverture de la Mairie.

Soit :

- Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30

Le public pourra également consulter le dossier :

- **sur le site internet** : <https://www.mairie-briennon.utopiaconsulting.fr/mon-quotidien/urbanisme/>

Un accès gratuit au dossier est également possible sur un poste informatique de la mairie en prenant préalablement RDV au n° suivant 03.86.56.09.42

Le public pourra formuler ses observations, soit en les consignant sur le registre ouvert à cet effet en Mairie, soit en les adressant à l'attention du Commissaire enquêteur pendant le délai d'enquête, par voie postale à l'adresse de la Mairie (50 Grande Rue, 89210 Briennon-sur-Armançon) ou par voie électronique : urbanisme.briennon@gmail.com.

Toute personne intéressée pourra obtenir des informations en s'adressant à Monsieur le Maire de la commune.

A l'expiration du délai de l'enquête, soit le mercredi 13 mars 2024 à 17h, le registre d'enquête sera mis à disposition du Commissaire enquêteur et clos et signé par lui, accompagnés des documents annexés.

Dans un délai de huit jours, le Commissaire enquêteur rencontrera le Maire de Briennon-sur-Armançon et lui communiquera les observations écrites et orales, consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Maire disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Le Commissaire enquêteur rendra ensuite son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête.

Une copie des conclusions ainsi que du rapport du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, sur le site internet de la ville <https://www.mairie-briennon.utopiaconsulting.fr/mon-quotidien/urbanisme/>

Le projet d'élaboration du PLU, éventuellement modifié, pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions motivées du Commissaire enquêteur sera approuvé par Délibération du Conseil Municipal.